

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE LENS**  
**CANTON DE LIEVIN**  
**COMMUNE DE VIMY**

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 4**

**SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du deux novembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Agnès LEVANT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Jean-Pierre SANSON, Michèle DRION, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Franck LODER, Christine DUPAYAGE, Marie DECIMA, Jean-Marie VERWAERDE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Francis MONBORGNE, Doriane HARDY.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : L'INCORPORATION AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RUE AUGUSTE RENOIR.**

Une régularisation administrative s'impose concernant la rue Auguste Renoir, afin de placer les parcelles cadastrées AH-398 et AH-403 dans le domaine public communal, de façon à finaliser la rétrocession.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Il y a donc lieu de régulariser cette surface en domaine public communal. Pour ce faire une délibération est nécessaire afin que le géomètre du cadastre puisse prendre en compte cette modification et mettre à jour le plan général du cadastre.

Les parcelles AH-398 et AH-403 n'apparaîtront plus au cadastre puisqu'elles seront reprises dans le domaine public communal.

Il est proposé au conseil municipal :

- de classer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées AH-398 et AH-403 correspondant à la voirie de la rue Auguste Renoir.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette délibération.

**Pour à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Christian SPRIMONT



AFFICHEE LE 15/11/2023

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens

le 14/11/2023